

Bienvenue dans le réseau



Voici les sept nouvelles et les trois nouveaux délégués sociaux qui ont été formés lors de la session qui s'est tenue les 11-12 et 13 juin dernier. Nous leur souhaitons la bienvenue et longue vie dans le réseau.

Info-Santé 8-1-1

Voici des informations sur une nouvelle ligne téléphonique dans la province. Le texte provient du site internet du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec.

Depuis le 20 mai 2008, un seul numéro à trois chiffres, le 8-1-1, est nécessaire pour rejoindre les services Info-Santé. Facile à retenir, ce numéro peut être composé partout au Québec, sauf dans les régions du Grand-Nord (Terres-Cries-de-la-Baie-James et Nunavik). Ainsi, le 8-1-1 vous permet, en cas de problème non urgent, de rejoindre un professionnel de la santé plus facilement.

Info-Santé 8-1-1, on se le met en tête!

Qu'est-ce que le service Info-Santé déjà?

Le service Info-Santé permet de rejoindre un professionnel de la santé en cas de problème non urgent. Ce service de consultation professionnelle téléphonique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, constitue une composante majeure de la première ligne de soins de santé. Il permet de répondre à certaines questions courantes sur la santé, ou de diriger la personne vers la bonne porte dans le système de santé et de services sociaux. Il s'inscrit en complémentarité aux

Alcool au volant: Ottawa serre la vis aux conducteurs

Voici un article qui a paru dans le journal La Presse. Je le reproduit intégralement pour votre information.

Le dimanche 29 juin 2008

Violaine Ballivy

La Presse

Ottawa serre la vis aux conducteurs en état d'ébriété. À partir de mercredi, ils feront face à des sanctions plus sévères tout en disposant de moyens plus limités pour assurer leur défense. Mais sitôt entrées en vigueur, ces nouvelles dispositions du Code criminel risquent fort d'être contestées et de se retrouver au cœur d'un débat constitutionnel.

Les avocats criminalistes estiment que, cette fois, Ottawa est allé trop loin dans ses efforts de lutte contre la conduite avec les facultés affaiblies. À l'heure actuelle, les accusés peuvent contester le résultat d'un alcootest en essayant de convaincre le juge que leur consommation d'alcool était trop faible pour atteindre le taux proscrit par la loi au moment de leur arrestation. Un expert vient généralement en Cour appuyer les dires de l'accusé à l'aide de modèles statistiques basés sur la taille, le poids et le taux corporel d'absorption d'alcool. C'est ce qu'on appelle la «défense des deux bières». À partir de mercredi, les prévenus devront aussi démontrer que l'appareil d'alcootest a mal fonctionné ou a été mal manipulé par le policier, en plus d'établir qu'il y a un lien direct entre le mauvais fonctionnement de l'appareil et leur alcoolémie anormalement élevée.

Des avocats entendent contester la constitutionnalité de cette nouvelle mesure dès qu'ils auront à défendre un client arrêté après le 2 juillet. Certains ont déjà créé des groupes de travail pour étudier l'impact des changements et préparer la riposte.

L'un d'eux, le criminaliste Éric Downs, soutient que cette nouvelle mesure contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés parce qu'elle annule le droit à la présomption d'innocence. Les accusés seront pour ainsi dire déclarés coupables d'office puisqu'il leur sera «excessivement difficile, sinon impossible de renverser le fardeau de la preuve», estime M. Downs

Suite à la page 3

Pour rejoindre le coordonnateur

-téléphone 418-622-4911 avec boîte vocale

-télécopieur 418-623-9932

-courriel rdscrqca@videotron.ca
(correspondance confidentielle)

Pour les internautes

Un site pour vous aider dans les dédales juridiques :

www.justice.gouv.qc.ca/francais/accueil.asp

Bonne exploration !

«Les Canadiens seront privés d'un moyen de défense et placés à la merci d'un appareil faillible», ajoute M. Downs.

Le Barreau du Québec émet un son de cloche similaire et s'inquiète aussi d'une atteinte au principe de présomption d'innocence. «Le sort de l'accusé repose entièrement sur une machine dont on prétend qu'elle est infaillible, alors qu'on oblige l'accusé à prouver son innocence en lui retirant tous les moyens utiles dont il dispose pour contredire le résultat de l'alcootest», a écrit dans une lettre envoyée au Sénat, juste avant l'adoption du projet de loi, le bâtonnier de l'époque, Michel Doyon.

M. Doyon s'inquiétait aussi du fait qu'aucune disposition n'est prévue dans la loi au sujet de l'entretien des appareils. «La certification originale de l'appareil lui confère ad vitam æternam un statut d'infaillibilité. Il sera en pratique impossible de démontrer que la machine n'a pas fonctionné (...) Les juges risqueront d'être obligés de condamner des innocents»

Les opposants au projet de loi pourront compter sur l'appui d'experts du domaine médico-légal. Mohamed Ben Amar, pharmacologue de l'Université de Montréal, assure que, même si les alcootests sont «d'excellents appareils», ils ont aussi un défaut majeur : ils ne tiennent pas compte des variations qui peuvent exister d'un individu à l'autre entre le taux d'alcool détecté dans l'haleine et celui que contient le sang. «Des innocents pourront être accusés sans raison. Sur le plan constitutionnel, cela va poser un problème», dit le spécialiste.

«Une faille résolue»

Le porteur du dossier à Ottawa, le ministre Rob Nicholson, estime à l'inverse avoir résolu «l'une des grandes failles du système», en compliquant la tâche aux conducteurs qui voudraient contester les alcootests devant les tribunaux. «Un grand pas a été franchi. L'organisme Mères contre l'alcool au volant, les autorités policières et les personnes qui ont été victimes d'un conducteur ivre réclament une mesure comme celle-ci depuis longtemps»

La nouvelle loi prévoit aussi des sanctions plus sévères pour les conducteurs qui ont les facultés affaiblies, que ce soit par les drogues ou par l'alcool. L'amende minimale sera de 1000\$ dans le cas d'une première infraction, puis s'élèvera à un minimum de 30 jours d'emprisonnement dans le cas d'une récidive et à 120 jours dans le cas d'une troisième infraction.

Avec Hugo De Grandpré et La Presse Canadienne

centres de santé et de services sociaux et des groupes de médecine de famille, qui assurent pour leur part la prise en charge du patient, au-delà d'un problème ponctuel.

Toutefois, quand survient un problème urgent, il importe de se rendre à l'urgence lorsque possible, ou de composer le 9-1-1 pour obtenir de l'aide (policiers, ambulanciers, pompiers).

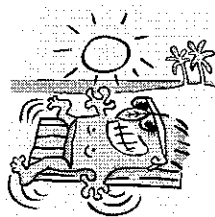
aux services des Pourquoi un numéro unique?

L'utilisation d'un numéro de téléphone unique pour toute la province vise à faciliter l'accès aux services pour la population. Actuellement, 2 400 000 appels sont répondus annuellement par les intervenants d'Info-Santé.

En juin 2004, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis sur pied un groupe de travail pour revoir le rôle et l'organisation des services Info-Santé au Québec. À la suite de leurs recommandations, le ministre de la Santé et des Services sociaux a déterminé les orientations à prendre afin d'optimiser les services Info-Santé. Les principales décisions prises sont la centralisation des services Info-Santé, soit une centrale téléphonique par région sociosanitaire, et la mise en réseau des 15 sites.

Ainsi, en composant le 8-1-1, on rejoint maintenant l'une des quinze centrales Info-Santé. Ces centrales sont reliées en réseau de sorte que, s'il y a surcharge à un endroit, l'appel est transféré à une autre région. Cette façon de procéder devrait favoriser une réduction des délais afin d'obtenir le service. Auparavant, il pouvait y avoir une centaine de numéros de téléphone différents pour rejoindre Info-Santé, qui fonctionnait à l'échelle locale.

Cette réorganisation de services vise également l'amélioration des conditions de travail pour les intervenants afin d'assurer une plus grande stabilité du personnel. L'utilisation des services Info-Santé en avant-première ligne diminue la pression sur les intervenants de la première ligne et permet des gains d'efficacité par l'évitement de coûts plus onéreux. Augmenter l'utilisation d'Info-Santé sera bénéfique pour la population, les intervenants et pour tout le système de santé.



Pensée

Si l'homme peut se donner comme ambition
de se changer lui-même,
il ne doit jamais gaspiller son énergie
à vouloir changer les autres...

Jean-Michel Goudard

C'est l'été ...

La voilà, elle est arrivée parmi nous cette période de repos. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une belle période estivale remplie d'activités avec les vôtres qui vous permettra de faire le plein d'énergie et aussi de soleil.

Je serai absent du bureau entre le 11 juillet et le 18 août.

Bonnes vacances !